

## RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Pour produire des cellules de batterie Li-ion NMC, Verkor a élaboré une stratégie d'approvisionnement des matières premières stratégiques (lithium, nickel, manganèse et cobalt). Cette étude d'impact sur les droits de l'homme réalisée dans le cadre de l'implantation de la Gigafactory de Verkor à Dunkerque propose une analyse des potentiels pays d'approvisionnement en fonction des risques qu'ils présentent, ainsi qu'une description du processus de devoir de vigilance et des mesures d'atténuation mises en œuvre.

Pour évaluer l'impact de sa chaîne d'approvisionnement sur les droits humains, Verkor a réalisé une analyse approfondie des questions relatives aux droits de l'homme dans les pays d'approvisionnement potentiels, en particulier en ce qui concerne les activités minières. Cette analyse a permis d'identifier les risques spécifiques pour chaque pays, sur la base de trois critères : la probabilité, l'impact et la visibilité.

Plusieurs risques ont été évalués dont le niveau d'importance dépend du pays : discrimination à l'égard des populations autochtones, activités dans l'économie informelle, restrictions des droits collectifs du travail (négociation collective et droit d'adhérer à un syndicat et de faire grève), conditions de travail inacceptables, recours au travail forcé ou au travail des enfants, incidences sociales sur les populations autochtones et les groupes vulnérables. Un processus de devoir de vigilance est mis en œuvre pour identifier et évaluer ces risques dans les pays d'approvisionnement à partir des contributions des fournisseurs, des audits de sites et de l'examen des critères RSE des fournisseurs.

Enfin, l'évaluation a été complétée pour chaque pays par une analyse des questions liées à la pauvreté, à l'instabilité politique, à la liberté humaine, à la corruption, aux droits collectifs du travail, aux droits de l'enfant et aux droits relatifs aux conditions de travail. En outre, nous avons identifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées par chaque pays.

Une étude a également été réalisée pour déterminer les risques en matière de droits de l'homme associés au site de la Gigafactory, utilisant des critères sociodémographiques, d'emploi et de travail. Elle a conclu que les groupes vulnérables identifiés n'étaient pas impactés négativement par le projet. De plus, certaines mesures ont déjà été mises en œuvre par la ville de Dunkerque et l'AFEJI Hauts-de-France en faveur des groupes vulnérables.

Verkor a ensuite identifié les mesures d'atténuation à mettre en œuvre pour chaque risque identifié et a mis en place un plan d'atténuation composé de plusieurs étapes : obligation pour les fournisseurs de se conformer au code de conduite des fournisseurs de Verkor, intégrant les normes internationales et les meilleures pratiques (OCDE, ISO 14001, ISO 45001, conventions de l'OIT) ; examen des fournisseurs dans une base de données RSE internationale ; développement (avec OPTEL et Bureau Veritas) d'un questionnaire envoyé aux fournisseurs pour identifier les risques sociaux, éthiques, environnementaux, liés au changement climatique, à la santé, à la sécurité, ainsi qu'à l'approvisionnement responsable. Les réponses au questionnaire sont examinées par Bureau Veritas. Des audits sur place sont effectués en cas de détection de risques importants.

En se conformant au Code de conduite des fournisseurs, les fournisseurs doivent s'assurer de respecter les exigences des lignes directrices de l'OCDE en matière de devoir de vigilance sur les chaînes d'approvisionnement responsables et d'exercer un devoir de vigilance conformément à ces lignes directrices. Le travail des enfants sous quelque forme que ce soit est interdit ainsi que toute forme de travail forcé. Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois locales applicables réglementant les heures de travail (y compris les heures supplémentaires), les conditions de travail et offrir une rémunération juste et compétitive. L'évaluation des risques résiduels sera effectuée en coopération avec les parties prenantes locales (fournisseurs, organismes gouvernementaux, associations et ONG locales, municipalités) et avec le soutien d'une tierce partie indépendante. Elle permettra d'évaluer le niveau des impacts et de déterminer si d'autres mesures correctives sont nécessaires. Si des incidences sur les droits de l'homme sont observées, des mesures correctives seront immédiatement mises en œuvre.

Enfin, la stratégie de la chaîne d'approvisionnement de Verkor comprend la relocalisation des fournisseurs en Europe et l'utilisation croissante de contenu recyclé, en remplacement des matières premières primaires.